



**DÉLIBÉRATION N° DEL\_2023.12.07\_06**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GARRIGUES SAINTE**  
**EULALIE**

Séance du 07 décembre 2023 à 20 heures 30

Date de Convocation : 30/11/2023	L'an deux mil vingt-trois et le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier KIELPINSKI, Maire.
Date d’Affichage : 30/11/2023	
Nombre de membres en exercice : 15	<b>PRÉSENTS</b> : Patrick BANCILLON, Alexandre BRUSQUES, Bruno GALIZZI, Jean-Luc GIBERT, Anne GOUT, Matthieu HENRY, Florence GAYET, Didier KIELPINSKI, Anne LE VOYER, Christine MONTEIL, Frédéric PELADAN
Présents : 11	
Absent(s) : 4	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : François LÉPINE, Gérard BANCILLON, Serge MERTENS et Blandine GALLARD
Absent(s) représenté(s) : 3	<b>PROCURATIONS</b> : de Blandine GALLARD à Christine MONTEIL, de Serge MERTENS à Jean-Luc GIBERT, de Gérard BANCILLON à Patrick BANCILLON
Secrétaire de séance	Madame Christine MONTEIL
Objet de la Délibération :	<b><u>Avis pour modification simplifiée n°1 du PLU de Sainte-Anastasia</u></b>

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Sainte-Anastasia a approuvé son PLU le 4 février 2020 par délibération du conseil municipal. La modification simplifiée n°1 du PLU a été engagée par l'arrêté du Maire du 27 février 2023 afin de :

- Apporter quelques modifications mineures dans le règlement écrit ;
- Actualiser et rectifier les plans de zonage du règlement graphique du PLU ;
- Actualiser et rectifier l'annexe 6.2 relative aux servitudes d'utilité publique (SUP) entraînant ainsi une modification de la liste et du plan qui figure dans cette annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'apporter un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Anastasia.

Acte rendu exécutoire après publication ou notification du 13/12/2023 et dépôt en Préfecture

POUR COPIE CONFORME DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour mois et an susdits

Le Maire,  
Didier KIELPINSKI

